



BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL POUR LA PRESTATION DE SERVICES D'INSPECTION GÉNÉRALE ET DIAGNOSTIC DES PANNEES DES GROUPES ÉLECTROGÈNES DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

OBJET DU MARCHE

La Banque de la République du Burundi, BRB en sigle, à travers son site web www.brbi.bi et le quotidien « **LE RENOUVEAU** », lance un avis d'appel d'offres national pour la prestation de services d'inspection générale et diagnostic de pannes de ses groupes électrogènes.

1. ETENDUE DES PRESTATIONS

Les groupes électrogènes faisant objet d'inspection générale et de diagnostic sont repris ci-après :

- a) L'ancien groupe électrogène triphasé de 630 kVA du Siège de la BRB ;
- b) Le nouveau groupe électrogène triphasé de 630 kVA du Siège de la BRB ;
- c) Le groupe électrogène GREEN POWER de 100 kVA de l'Agence BRB à Ngozi ;
- d) Le groupe électrogène PERKINS OTC de 150 kVA de l'Agence BRB à Ngozi ;
- e) Le Groupe électrogène GREEN POWER de 100 kVA de l'Agence BRB à Gitega ;
- f) Le Groupe électrogène GREEN POWER de 60 kVA de l'Agence BRB à Gitega ;
- g) Le groupe électrogène ROSSI de 60 kVA de l'Agence BRB à Gitega.

Le Prestataire proposera ensuite des alternatives de solutions à retenir pour les interventions éventuelles de maintenance préventive et corrective des groupes électrogènes susmentionnés.

La proposition financière du soumissionnaire devra donner le coût correspondant aux différentes étapes de la mission.

2. CONDITION DE PARTICIPATION

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale disposant des capacités juridiques, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché.

Ne peut participer à ce marché toute personne physique ou morale frappée par l'un ou l'autre des critères d'inéligibilité aux marchés de la BRB énumérés à l'article huit (8) du Règlement de Passation des Marchés de la Banque de la République du Burundi, disponible sur le site www.brbi.bi.

3. ALLOTISSEMENT

Le marché est constitué d'un lot unique et indivisible.

4. MONNAIE DE SOUMISSION ET DE REGLEMENT

Le montant de la soumission est uniquement libellé en Francs Burundi (BIF) faute de quoi, l'offre sera rejetée. Il doit en outre être exprimé en tenant compte des droits, impôts et taxes exigibles au Burundi, c'est-à-dire Toutes Taxes Comprises (TTC).

5. CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (DAO)

Le Dossier d'Appel d'Offres est constitué des parties suivantes :

- Première Partie : Avis d'Appel d'Offres Ouvert National ;
- Deuxième Partie : Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Troisième Partie : Cahier des Clauses Techniques ;
- Quatrième Partie : Evaluation des offres.

6. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2^{ème} étage, bureau n°2.27, Tél. (+257) 22 20 40 98, sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cent mille Francs Burundi (**BIF 100 000**) sur le compte numéro **CC11635** intitulé « **Compte transit paiement BRB BIF** » ouvert au nom de la Banque de la République du Burundi dans ses livres.

7. GARANTIE DE SOUMISSION

L'offre est accompagnée d'une garantie bancaire de soumission d'un montant de **cinq cent mille francs Burundi (BIF 500 000)**. Cette garantie de soumission doit être délivrée par une banque agréée au Burundi à l'exclusion des institutions de Microfinance.

8. CONTENU DES OFFRES

8.1. Offre technique

L'offre technique devra contenir les documents suivants :

- a) Une lettre de soumission (sans dévoiler le montant du marché) signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager la société soumissionnaire, accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire en cas de délégation. Aucune mention du prix de l'offre ne devra figurer à un niveau de cette lettre de soumission ;
- b) L'adresse précise et exacte du soumissionnaire (adresse, numéro de téléphone, etc.) ;
- c) Une copie du Certificat d'Immatriculation au Registre de Commerce ;
- d) Une attestation de non-redevabilité encore valide, délivrée par l'OBR ;
- e) Le Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;
- f) Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de l'électromécanique ou dans la mécanique des moteurs thermiques diesels de grande puissance (de 50 à plus de 1000KVA);
- g) Trois (3) références techniques des marchés similaires exécutés avec preuves à l'appui (PV de réception provisoire ou définitive, contrat, bon de commande ou attestation de bonne fin) ;

- h) Un certificat de visite des lieux octroyé par la BRB;
- i) La garantie bancaire de soumission de cinq cent mille Francs Burundi (BIF 500 000).

8.2. Offre financière

L'offre financière devra contenir les documents suivants :

- a) La lettre de soumission financière;
- b) Le bordereau des prix.

9. PRÉSENTATION DES OFFRES

Les offres rédigées en français et accompagnées des différents documents exigés seront en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et seront présentées dans deux (2) enveloppes fermées et séparées, comportant respectivement les mentions « **OFFRE TECHNIQUE** » et « **OFFRE FINANCIERE** ».

Les deux (2) enveloppes seront glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention « **Offre pour la prestation de services d'inspection générale et diagnostic des pannes des groupes électrogènes de la Banque de la République du Burundi** ».

Les enveloppes contenant les offres seront envoyées à l'adresse ci-après :

Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi
1, Avenue du Gouvernement
B.P. 705 Bujumbura
Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax. (+257) 22 22 31 28
E-mail : brb@brb.bi

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure portera les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus mentionnée ne pourra pas être acceptée.

10. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

11. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES

Les offres doivent parvenir au Secrétariat de Direction de la Banque de la République du Burundi (5^{ème} étage) au plus tard le **04/02/2026** à dix heures (10h00'). Passé ce délai, aucune offre ne sera reçue.

L'ouverture des offres techniques aura lieu **le même jour à dix heures trente minutes (10h30')** dans la salle des réunions du 4^{ème} étage, en présence des soumissionnaires qui le

souhaitent ou de leurs représentants.

L'ouverture des offres financières se fera uniquement pour les soumissionnaires dont les offres techniques auront satisfait aux critères administratifs et aux exigences techniques.

12. EVALUATION DES OFFRES

L'analyse des documents administratifs, des offres technique et financière se fera par la BRB pour chaque soumissionnaire sur les bases suivantes:

- c) La vérification de la conformité aux critères administratifs. L'absence ou la non-conformité de l'un des documents administratifs constitue un motif de rejet de l'offre ;
- d) L'évaluation technique qui consiste à vérifier la conformité aux exigences de la mission.
- e) Pour l'offre financière, l'attributaire du marché est le soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins disante parmi les soumissionnaires pré-qualifiés à l'issue de l'évaluation technique.

La décision finale sera notifiée à chaque soumissionnaire par écrit.

13. DÉLAI DE LA PRESTATION

Le délai global de la prestation est de quarante (40) jours calendaires, réparti en vingt-cinq (25) jours calendaires pour la production du rapport de l'Avant-Projet Sommaire (APS) et quinze (15) jours pour la production du rapport de l'Avant-Projet Détailé (APD). Ces délais commencent à courir dès la signature du contrat par les deux (2) parties. La durée de validation des rapports par la Banque n'est pas comprise.

14. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modalités de paiement tiennent compte des étapes à franchir depuis la signature du contrat jusqu'à l'exécution parfaite de la prestation.

Les conditions et modalités de paiement sont les suivantes :

- Trente pourcent (30 %) du montant du marché à la présentation du rapport de l'Avant-Projet Sommaire sanctionné par un procès-verbal de validation du rapport;
- Soixante-dix pourcent (70%) du montant du marché après présentation de rapport de l'Avant-Projet Détailé sanctionné par un procès-verbal de sa validation.

L'Attributaire adressera à la Banque, à des fins de paiement, une facture accompagnée des pièces justifiant l'étape pour laquelle le paiement est demandé. Tous les paiements se feront par virement bancaire par et à charge de la BRB au nom de l'Attributaire suivant ses coordonnées bancaires.

15. LANGUE DE SOUMISSION

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toute correspondance et tout document concernant l'offre, échangés entre le soumissionnaire et la BRB devront être rédigés en Français.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi au bureau n°2.27, Téléphone n° 22 20 40 98.

17. DROIT APPLICABLE

Le présent marché est régi par le Droit burundais, en particulier le Code des Marchés Publics ainsi que le Règlement de passation des marchés de la BRB disponible sur le site www.brbi

Fait à Bujumbura, le 15.01.2026

